

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 3 JUILLET 2012, À 18H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 18H00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Normand Grenier formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont absents, madame la conseillère Clarisse Viens et monsieur le conseiller Richard Ruest.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint monsieur Daniel Desnoyers.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 29 juin 2012, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Boutin déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2012-07-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Rejet des soumissions – Rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-Valaine
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION
2012-07-190**

REJET DES SOUMISSIONS – RAMPE DE MISE À L’EAU AU PARC DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres public a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de réfection de la rampe de mise à l’eau au parc de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu’après analyse des soumissions reçues en date du 31 mai 2012, le prix de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l’estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT qu’à cette fin, le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues et mandate la firme d’ingénierie EXP pour préparer les documents d’offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville d’Otterburn Park afin d’obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre du projet de réfection de la rampe de mise à l’eau au parc de la Pointe-Valaine;

QUE le conseil municipal mandate la firme d’ingénierie EXP pour préparer les documents d’offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville d’Otterburn Park afin d’obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n’a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l’assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

**RÉSOLUTION
2012-07-191**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la présente séance soit et est levée à 18h15.

Gérard Boutin
Maire

Daniel Desnoyers
Greffier adjoint